# JANVIER – JUIN 2010

LE PRESENT RAPPORT VISE A DECRIRE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET PAR RAPPORT AUX REPERES FIXES ET AUX OBJECTIFS PLUS LARGES DU PROJET. IL DOIT DECRIRE CLAIREMENT LES PROGRES ACCOMPLIS EN MONTRANT QUE LES REPERES ONT A CE STADE ETE ATTEINTS.

INTITULE DU PROJET	Action d'information, de dialogue et de coordination sur la problématique de la lutte régionale contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne.		
AGENT D'EXECUTION	COLEACP	RESPONSABLE DE LA SUPERVISION DU PROJET	Catherine Guichard
DESCRIPTION DU PROJET <sup>[1]</sup> [Décrire en 4 à 7 lignes les objectifs/ le champ d'application du projet]	Réalisation, traduction et diffusion d'une lettre électronique mensuelle (en anglais et en français) sur la problématique des Mouches des fruits en Afrique subsaharienne, en tant que plateforme d'information, de dialogue et de coordination en vue de contribuer à sa résolution.  Le projet s'articule avec les objectifs fondamentaux du FANDC en matière de : - Stratégie d'accès aux marchés ; - Mise en conformité avec des normes commerciales ; - Apport de résultats tangibles dans les pays concernés ; - Prise en compte des difficultés des opérateurs économiques les plus vulnérables.		
DATE DE DEMARRAGE DU PROJET	01/06/09	DATE D'ACHEVEMENT DU PROJET	30/04/11

## Aperçu du budget:

	Contribution du FANDC(\$EU)	Contribution d'autres donateurs (\$EU), selon les accords de cofinancement	Contribution en nature (\$EU)	Total(\$EU)	Pourcentage du coût total du projet
Montant total du budget prévu (\$EU)	97 800	53 700		151 500	100
Montant total des dépenses à ce jour (\$EU)	41 400	17 900	-	59300	39
Montant des dépenses pour la période considérée (\$EU)	16 560	17 900	-	34 460	23
Fonds non dépensés (\$EU)	39 840	17 900	-	57 740	38

## RAPPORT GÉNÉRAL

#### A. PROGRES GENERAUX ACCOMPLIS A CE JOUR:

Après la mise en place de la plateforme de partage d'information entre le COLEACP et le CIRAD (cf. rapport intérimaire n°1), le second semestre s'est déroulé conformément aux prévisions : six lettres ont été réalisées, éditées et envoyées en français et en anglais, de janvier à juin 2010.

De même que pour le semestre précédent, les envois ont été réalisés dans les derniers jours du mois ou les tout premiers du mois suivant (surtout pour la version en anglais qui nécessite une étape supplémentaire de traduction).

La lettre mensuelle s'est avérée être un vecteur d'information précieux au 1<sup>er</sup> semestre 2010 quand il s'est agi de relayer plusieurs informations d'importance, notamment :

- les travaux de l'EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes), dont l'analyse menée en décembre 2009 des risques phytosanitaires causés par *Bactrocera invadens* l'a conduite à recommander aux Etats membres d'imposer des exigences spécifiques sur les lieux de production de mangues et papayes, ou bien des traitements post-récolte des fruits pour pouvoir les exporter et ce, bien que l'introduction de *B.i.* soit déjà prohibée au plan international en tant qu'organisme de quarantaine;
- la vidéoconférence de la Banque mondiale de mai 2010 et l'annonce d'une conférence régionale en 2011 rassemblant les pays d'Afrique de l'Est et australe, en vue de susciter un réponse concertée pour lutter là aussi contre les mouches des fruits, comme cela a été fait en 2008-2009 en Afrique de l'Ouest;
- les avancées, encore modestes mais opiniâtres de la CEDEAO au 1<sup>er</sup> semestre 2010, pour réunir les financements nécessaires à la mise en place d'un véritable programme régional de surveillance et de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest; dans le même temps, les témoignages de producteurs et exportateurs ouest-africains de mangues n'ont jamais été aussi nombreux pour faire part de leur désarroi devant les pertes de production croissantes au plan local et les destructions ruineuses de marchandises infestées à l'entrée du marché européen;
- les chercheurs et les responsables de DPVs, d'un grand nombre de pays (Belgique, Burkina Faso, Cameroun, France, Ile Maurice, Kenya, Mali, Niger, Réunion, Royaume-Uni, Sénégal, Tanzanie, Turquie, USA), de même que ceux d'organisations internationales telles l'AIEA, l'IPPC et l'EPPO, ont volontiers apporté leur concours à la lettre Mouches en fournissant des articles sur les avancées de leurs recherches et projets ;
- mention particulière doit être faite des programmes WAFFI du Cirad et PIP du Coleacp, dont les recommandations concrètes ont été précieuses pour les opérateurs économiques d'Afrique de l'Ouest en matière de lutte intégrée et d'utilisation appropriée de pesticides homologués, à la fois sur mangues et contre les mouches des fruits ;
- enfin, la lettre Mouche s'est faite l'écho des travaux du « Tepritid Workers Group » et a relayé l'annonce du 8è Symposium international sur les Mouches des fruits d'importance économique de fin septembre 2010 en Espagne.

Cette lettre électronique mensuelle, qui a été adressée gratuitement chaque mois à près de 1.300 destinataires (nombre en hausse de 10% par rapport au 2è semestre 2009), a indubitablement permis aux différentes parties prenantes de bénéficier d'un espace de dialogue et d'échanges en vue de mener des actions à la mesure des moyens individuels et collectifs mobilisés.

#### B. ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PERIODE CONSIDEREE

### Activités déployées :

- Veille sur le sujet des mouches des fruits (suivi RSS, surveillance automatique de sites par WebSiteWatcher...)
- Exploitation des retours des lecteurs. Recherche permanente de témoignages et de données informatives.
- Réactualisation de la base de données 'destinataires'
- Rédaction, illustration et mise en page pour édition
- Envoi par messagerie. Gestion des retours (adresse) et des commentaires.

### C. ACTIVITES RESTANTES POUR LA PERIODE SUIVANTE ET AU-DELA

Poursuite des activités de veille et de recherche d'information pour les 5 prochaines lettres (pas de lettre au mois d'août) à publier au 2è semestre 2010, et pour la 6è lettre de janvier 2011, qui clôturera la mission confiée au Coleacp, en collaboration avec le Cirad.

Au-delà de cette échéance et au terme du financement de cette action d'information par le FANDC, trois perspectives peuvent à ce jour être considérées quant à la poursuite de cette publication :

- reprise de cette action d'information, de dialogue et de coordination en Afrique, d'abord dans le cadre des futurs programmes régionaux de Gestion et de Lutte contre les MdFs et ensuite dans celui des structures de gestion pérenne des risques phytosanitaires, mises en place et/ou renforcées par les programmes aux niveaux national, régional et continental;
- sensibilisation et mesures incitatives pour que les spécialistes des mouches des fruits en Afrique subsaharienne rejoignent en plus grand nombre le réseau des Tephritid Workers et y relayent plus activement les préoccupations et les activités des chercheurs et des opérateurs africains ;
- prolongation de la coopération actuelle, à coûts partagés, du FANDC avec le Coleacp et le Cirad, qui bénéficie d'interactions très actives et confiantes entre spécialistes, chercheurs, bailleurs, organismes internationaux d'assistance, producteurs et entreprises privées en Afrique.

### D. AUTRES OBSERVATIONS

A noter que la diffusion de la lettre électronique s'est accrue de 7% au niveau des destinataires francophones et, plus notable encore, de 16% au niveau des lecteurs anglophones. Elle est envoyée dans 59 pays dont 37 pays ACP (63%), 13 pays de l'Union européenne (22%) et 9 pays hors UE (15%).

Parmi les pays ACP, 18 sont situés en Afrique de l'Ouest, 6 en Afrique de l'Est, 7 en Afrique Australe et 3 respectivement dans l'Océan Indien et dans les Caraïbes. Par rapport à la période Juin-Décembre 2009, seuls deux nouveaux pays UE sont à recenser (Grèce et Pologne) et 3 parmi les pays hors UE (Guatemala, Maroc et Ukraine).

# $\textbf{R\'esultat attendu/Tableau d'objectifs} \ (\textit{Cadre logique})$

Identification de la rubrique	Description de la rubrique	Date (objectif)	Date (réelle ou prévue)	État d'avancement (% accompli)	Observations
1	Signature du contrat	27/05/09		100 %	accompli
2	Développement outil collaboratif et mise à jour base de données destinataires	Juillet 09	=> fin projet	95 %	Considéré comme accompli. Aménagement possible si nécessaire
3	Collecte informations pour rédaction d'article	Janvier 2011		66 %	En cours
4	Mise en page et diffusion des lettres (EN et FR)	Février 2011		66%	En cours
5	Rapports semestriels d'avancement	Janvier 2010 Juillet 2010		100%	Accompli Accompli
6	Conclusion du projet Rapport final	Avril 2011			Non démarré
7	Évaluation externe du projet	Avril 2011			Non démarré

**Objectif.** Les renseignements suivants **n'ont pas à être fournis si un objectif a été réalisé** et que les renseignements ont été transmis dans un précédent rapport de projet. Si un objectif n'a pas été atteint ou risque de ne pas l'être dans les délais, indiquer:

- A) les conséquences probables pour le projet;
- B) les raisons du retard;
- C) les mesures correctives qu'il est prévu de prendre le cas échéant.

Identification de la rubrique	Notes relatives au retard par rapport à l'objectif
1	A)
	B)
	C)
2	A)
	B)
	C)
3	A)
	B)
	C)

## État financier à mi-projet ou à la fin du projet

L'état financier périodique vise à mesurer et surveiller les "dépenses initiales inscrites au budget" par rapport aux "dépenses effectives". Veuillez fournir un état financier des dépenses pour la période en cours ainsi que le montant total des dépenses à ce jour. L'état financier doit être établi par rapport au budget initial du projet et énumérer les dépenses effectives par rapport aux dépenses prévues (et indiquer le solde reporté<sup>[3]</sup>) rubrique par rubrique.

<sup>[1]</sup> Cette rubrique n'est pas censée changer d'une période visée à l'autre, sauf si une modification des objectifs ou du champ d'application du projet est approuvée par le Secrétaire du FANDC.

<sup>[2]</sup> Si ce repère n'a pas été atteint ou ne l'a été que partiellement, veuillez en donner les raisons en quelques mots.

Les fonds non dépensés qui représentent plus de 25 pour cent des fonds engagés pour une période donnée ne pourraient être reportés sur l'exercice suivant qu'avec l'autorisation du Secrétaire du FANDC. Les fonds non dépensés qui représentent moins de 25 pour cent des fonds engagés seront automatiquement reportés.